



La Secrétaire générale

Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 9 novembre 2020

Objet : avenir de la Société Hydro-Électrique du Midi

Madame la Ministre,

Seconde organisation syndicale représentative au sein des Industries Électriques et Gazières, la CFE Énergies n'a de cesse de défendre des choix de politique énergétique qui sont guidés par le pragmatisme climatique, l'impératif de sécurité des approvisionnements énergétiques du pays et par l'ambition sociale de la création d'emplois durables et qualifiés via le volontarisme industriel.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons vous alerter sur la situation du troisième opérateur hydroélectrique français, la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM) dont la création remonte à 1929, et les inquiétudes croissantes de ses salariés quant à l'avenir de leur entreprise.

Parce qu'elle a, depuis de très nombreuses années, lutté contre la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, la CFE Énergies soutient le Gouvernement dans sa volonté d'obtenir de la Commission européenne la prolongation de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône comme la validation d'un schéma qui permet d'éviter le démantèlement de l'opérateur hydroélectrique EDF.

.../...

Pour autant, à ce stade et à notre connaissance, le Gouvernement n'a pas défini de modèle permettant d'éviter à la SHEM, elle-aussi, la mise en concurrence de ses propres concessions. La CFE Énergies ne saurait admettre que le Gouvernement envisage une situation où la SHEM serait abandonnée à son sort, sacrifiée sur l'autel de la mise en concurrence des concessions hydrauliques.

Dans cette perspective, nous vous rappelons que les barrages de la vallée d'Ossau (64), de la vallée du Louron (65) et de la vallée de la Têt (66) sont exploitées dans le cadre de concessions conclues entre la SHEM et l'État et qui sont arrivées à échéance en 2012, représentant 40 % de la puissance installée de la SHEM. Le maintien d'une mise en concurrence sur ces concessions reviendrait par conséquent à condamner la SHEM, du fait des appétits des multiples acteurs internationaux qui ont déjà manifesté leurs ambitions, sans réciprocité possible.

En qualité d'organisation syndicale représentant les salariés, la CFE Énergies tient à souligner le professionnalisme avec lequel les salariés de la SHEM maintiennent et exploitent les ouvrages qui leur sont confiés, et leurs compétences techniques, environnementales et sociétales. A titre illustratif, la SHEM dispose d'un agrément pour la sûreté des ouvrages, agrément qui repose sur l'évaluation des processus et des compétences des personnels, sa performance industrielle est remarquable, avec un taux de disponibilité parmi les meilleurs. Outre que la SHEM gère 67 millions de mètres cubes de lâchers agricoles ou pour les activités sportives (canyoning, kayak), des prélèvements pour l'eau potable, les canons à neige, la montaison et la dévalaison des poissons, l'entreprise s'est engagée dans une démarche RSE, devenant la première entreprise industrielle labellisée LUCIE et ISO 26000. Auprès des territoires, la SHEM s'est investie dans la promotion du tourisme (train d'altitude, visites guidée), sur le thème de l'emploi ou la précarité des personnes.

Pour nous, il serait extrêmement compliqué de conjuguer ces obligations d'excellence avec une mise en concurrence mortifère parce que focalisée sur les ouvrages de la SHEM. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la perte d'une seule concession reviendrait à impacter fortement et durablement la société dont l'équilibre financier serait alors menacé. La mise en concurrence menacerait surtout l'ensemble des salariés de l'entreprise, dont la viabilité est mise en péril : 320 personnes seraient menacées, en particulier dont la plupart vivent dans des territoires en revitalisation rurale. En outre, il y a fort à parier qu'un nouveau concessionnaire, qui n'aura aucun ancrage local, aura un modèle social et territorial moins ambitieux.

Depuis 20 ans, tous les pays européens ont su trouver des solutions pour verrouiller leurs marchés hydroélectriques nationaux respectifs, ce qui s'explique par le caractère stratégique des actifs hydrauliques tant pour la sûreté du réseau électrique que dans la perspective d'un mix électrique bas carbone ou pour le caractère stratégique des ressources en eau et de ses multiples usages. Prolongation de concessions, opérateurs publics... les solutions ne manquent pas, quand il y a la volonté politique !

.../...

Bien qu'elle ait, depuis 2015, fait de multiples propositions afin de pouvoir engager des projets de suréquipements conséquents et assumé ses obligations de concessionnaire de manière diligente malgré les incertitudes pesant sur l'avenir de ses concessions, la SHEM se retrouve aujourd'hui dans une impasse.

La CFE Énergies vous demande donc, Madame la Ministre, de ne pas abandonner et donc sacrifier une entreprise à taille humaine, qui s'appuie sur une expérience centenaire, une forte implication auprès des territoires et un modèle social reconnu. C'est dans cette perspective que nous sollicitons de votre part une audience rapide pour envisager, ensemble, un avenir à la SHEM et lui permettre d'être pleinement au service de la transition énergétique bas carbone de la France.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.



Hélène LOPEZ